**RECRUTEMENT**

**CHARGÉ(E) DE MISSION PAYSAGES DU QUOTIDIEN**

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public (CDD de 12 mois reconductible) – Grade : ingénieur territorial

Temps plein - Poste basé à Munster (68)

**Date limite de réception des candidatures : 01/11/2021**

Date prévue du recrutement : 01/12/2021 (selon disponibilités)

**CONTEXTE / OBJECTIFS**

Depuis 2019, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges accompagne les collectivités et les porteurs de projets de son territoire dans différentes actions relatives au cadre de vie, à la perception et la valorisation des paysages « ordinaires » vécus au quotidien, en lien avec les orientations de la Charte 2012-2027 et du Schéma des Paysages et de la Biodiversité, et les axes d’interventions prioritaires des Régions et Départements notamment en faveur de la biodiversité, de la nature en ville et de l’eau. En parallèle de sa mission principale, le(a) chargé(e) de mission contribuera à la mise en œuvre de la Charte de la Signalétique et de l’Affichage qui sera présentée au territoire au printemps 2022.

Le(a) chargé(e) de mission travaillera au sein du pôle Urbanisme et Aménagement et plus particulièrement en étroite concertation avec le chargé de mission Espace et Paysage et le responsable du pôle. Il(elle) agira en autonomie sans exercer de fonction d’encadrement mais pourra être appelé(e) à animer ou contribuer à des groupes de travail internes et transversaux. Le(a) chargé(e) de mission pourra également être amené(e) à travailler occasionnellement en soirée ou les week-ends et aura à se déplacer sur l’ensemble du territoire du Parc.

**MISSIONS**

Le poste comporte deux volets d’intervention prioritaires :

1. Paysage et Urbanisme, estimé à 75% ETP : dans ce cadre, le(a) chargé(e) de mission accompagnera les collectivités et/ou porteurs de projets volontaires, dans la déclinaison opérationnelle des attentes du Parc et de ses partenaires en matière de valorisation du cadre de vie, principalement à l’échelle villageoise. Il(elle) travaillera en étroite collaboration avec les services techniques des collectivités, maîtres d’ouvrage, concepteurs, associations… qui souhaiteront, par exemple, apporter une plus-value qualitative à la biodiversité ordinaire en village, améliorer la perméabilité écologique des espaces bâtis et/ou artificialisés, valoriser le cycle de l’eau dans les espaces urbains ou encore initier la gestion différenciée des abords de bâtiments ou des espaces publics, etc. Afin d’optimiser le temps imparti à ce volet, il sera proposé au(à la) chargé(e) de mission d’organiser son approche selon deux niveaux d’intervention :

> un accompagnement appuyé, impliquant une présence soutenue et une assistance aux collectivités et/ou porteurs de projets des phases préparatoires jusqu’à la réception et l’évaluation, réservé à un nombre limité de projets sélectionnés dans le cadre d’un Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) annuel et thématisé. Les conditions de cet AMI seront ajustées chaque année sur proposition du (de la) chargé(e) de mission en concertation avec le responsable du pôle, la commission urbanisme et la direction du Parc. Dans le cadre de l’AMI, le(a) chargé(e) de mission pourra également proposer un programme d’animation et de sensibilisation en lien avec la thématique retenue dont il(elle) assurera le montage, le pilotage et le suivi ;

> des conseils ponctuels ne nécessitant pas de mobilisation régulière et permanente. Réservés à des aspects pratiques de mise en œuvre ou à l’analyse d’opportunité de projets notamment, ces conseils, non limités en nombre, ne devront pas mobiliser le(a) chargé(e) de mission au-delà de quelques jours (2 à 3 par mois) ni impliquer le Parc dans la durée.

1. Signalétique et Affichage, estimé à 25% ETP : avec l’appui du responsable de pôle, le(a) chargé(e) de mission amorcera la mise en œuvre de la Charte de la Signalétique et de l’Affichage validée par le Parc en 2021 et officiellement diffusée au printemps 2022 (prestation en partie externalisée). À titre d’expérimentation et afin de valider une méthodologie pérenne dans ce domaine, il sera proposé pour 2022 et 2023 d’agir à deux niveaux :

> accompagner la mise en œuvre des affichages et signalétiques projetées sous maîtrise d’ouvrage Parc. Sur ce volet, le(a) chargé(e) de mission interviendra principalement à titre de conseil auprès des autres chargé(e)s de mission du Parc directement concerné(e)s par ces dispositifs : il(elle) veillera au respect des principes généraux de la Charte de la Signalétique et de l’Affichage et des déclinaisons proposées et émettra un avis sur leur intégration paysagère ;

> organiser et piloter un Appel à Projets annuel (sous réserve de financements) proposant à des communes volontaires, la prise en charge partielle de Relais Information Service (RIS) conformes à la Charte de la Signalétique et de l’Affichage. L’animation de ce dispositif « test » sera confié à un prestataire externe qui aura à charge la conception, la fabrication et la pose des RIS retenus.

**Il est à noter que ce second volet « Signalétique et Affichage » fera l’objet d’une évaluation au terme d’une première année complète de mise en œuvre afin de déterminer des suites à donner au regard des résultats obtenus et des attentes constatées. Selon les conclusions, ce volet pourra donc être maintenu, réduit ou supprimé sans pour autant porter atteinte à la durée du temps de travail convenue à l’embauche.**

Au-delà de ces deux volets prioritaires, le(a) chargé(e) de mission pourra être amené(e) - dans la limite de ses disponibilités et de sa charge de travail - à contribuer à divers temps d’animation, d’encadrement, de formation et d’échanges internes au pôle ou inter-pôles. Il(elle) pourra également être sollicité(e) en renfort de ses collègues ou à l’occasion de temps forts de vie d’équipe.

**FORMATION(S) ET EXPERIENCE(S) PROFESSIONNELLE(S)**

Qualification(s) et/ou diplôme(s) souhaité(s) : niveau bac +5 minimum en paysage et/ou aménagement paysager.

Connaissances et qualités requises pour le poste :

* Capacité de rédaction, d’analyse et de synthèse ;
* Aisance organisationnelle ;
* Capacités d’animation et de prise de parole en public ;
* Connaissances du fonctionnement des collectivités et des institutions publiques ;
* Notions des marchés publics ;
* Connaissance des suites bureautiques (Office), logiciels PAO (Indesign et Photoshop) et SIG ;
* Bon relationnel, capacité de travail en équipe ;
* esprit de créativité et d’initiative ;
* des capacités d’expression graphique et plastique seront appréciées ;
* détention du permis B indispensable.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Affectation du poste/Lieu de travail : Maison du Parc naturel régional, 1 rue du Couvent 68140 Munster.

Déplacements : Déplacements réguliers sur l’ensemble du territoire du Parc ; déplacements occasionnels en France et dans les Pays limitrophes (Allemagne, Suisse et Belgique notamment) selon les nécessités de la mission.

**Les candidatures (CV détaillé et lettre de motivation) sont à adresser à Monsieur le Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges uniquement par mail, à l’adresse suivante :**

candidature@parc-ballons-vosges.fr

**Renseignements :**Frédéric Monin-Guenot, Responsable du pôle Urbanisme et Aménagement - 07 85 60 73 77 -  f.monin-guenot@parc-ballons-vosges.fr